

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

11 JANVIER 2024

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au 121, rue Principale, à 19 h 00, jeudi, le 11^e jour de janvier 2024. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

Sont absents : Madame Monique Gravel et Monsieur Danick Harvey

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 377 abrogeant le règlement 371 afin de fixer le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale de service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidange, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction), collecte des matières organiques et vidange des fosses septiques pour l'année 2024 ;
4. Recommandation de paiement facture 046267 de LEQ, travaux de la rue Thivierge (TECQ 2023) au montant de 5 392,33 \$ taxes incluses ;
5. Autorisation de signature du Contrat de services en cybersécurité entre la Municipalité et la FQM Services, coopérative de solidarité ;
6. Recommandation de paiement à Arpo de la facture LE-1775 pour les services de surveillance de bureau et de chantier au montant de 17 553,75 \$ avant taxes (Travaux de la rue Thivierge- TECQ-2023) ;
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h00.

2024-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté.

2024-01-02

- 3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 377- RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 371 AFIN DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE DE SECTEUR, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE DE SERVICE DE LA DETTE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT (ASSAINISSEMENT), VIDANGES, VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION), COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2024.**

Monsieur Thomas-Louis Thivierge, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 377 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 371 afin de fixer le taux de taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction), collecte des matières organiques et vidange des fosses septiques pour l'année 2024;
- dépose le projet du règlement numéro 377 intitulé *Règlement numéro 377 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 371 afin de fixer le taux de taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction), collecte des matières organiques et vidange des fosses septiques pour l'année 2024.*

2024-01-03

- 4. RECOMMANDATION DE PAIEMENT FACTURE 046267 DE LEQ – TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE (TECQ 2023) AU MONTANT DE 5 392,33 \$ taxes incluses**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2023-09-19 visant l'acceptation de la soumission (TECQ-Devis N/Réf. 020071-02) du Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée au montant de 31 850 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2023-09-19 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture 046267 pour les travaux professionnels de LEQ visant les services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de 5 392,33 \$ taxes incluses (4 690 \$ avant taxes) pour la période se terminant le 2023-12-02 ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé au montant de 5 392,33 \$ taxes incluses dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

2024-01-04

5. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES EN CYBERSÉCURITÉ ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquents, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

ATTENDU QUE FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « **FQMS** ») offres de services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les « **Services en cybersécurité** ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation lesquelles comprennent :

- La surveillance, la détection, et la remédiation des points de terminaison;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes courriel et messagerie;
- L'analyse annuelle du Dark web;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques;

ATTENDU QUE les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

ATTENDU QU'il est conséquemment opportun que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs conclût un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité;

QU'à cette fin, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant;

QUE Lise Lapointe, directrice générale de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs soit autorisée à signer le contrat avec FQMS et tout document pour devenir membres de FQMS :

QUE Lise Lapointe, directrice générale de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

2024-01-05

6. RECOMMANDATION DE PAIEMENT ARPO GROUPE CONSEIL DE LA FACTURE LE-1775 POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE CHANTIER AU MONTANT DE 17 553,75 \$ avant taxes (TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE-TECQ 2023)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2023-09-20 visant l'acceptation de la proposition de services d'Arpo Groupe conseil pour la surveillance de bureau et de chantier pour la réalisation des travaux du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de 30 900 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture LE-1775 au montant de 17 553,75 \$ avant taxes d'Arpo Groupe conseil pour les services de surveillance relativement à la proposition de services tel que ci-haut mentionnée ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture LE-1775 au montant de 17 553,75 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture LE-1775 d'ARPO Groupe conseil au montant de 17 553,75 \$ avant taxes pour les services professionnels de surveillance dans le cadre des travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge .

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2024-01-06

8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19h04.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 11 janvier 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.